



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/366

Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/366 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSEE DES
CONFLUENCES - DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE
QUALIFIEE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences a été créé entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, en remplacement de l'EPCC initialement créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Le musée a pour objet de "conter et raconter la terre des hommes depuis les origines, ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace". Il constitue un "lieu de convergence des savoirs, un musée thématique et transdisciplinaire qui convie et associe les recherches les plus récentes dans les domaines des sciences, et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs."

Le musée des Confluences a accueilli près de 4 millions de visiteurs en 5 ans, ce qui le place au 1^{er} rang des musées français hors Paris, devant le Louvre-Lens, le MuCEM de Marseille et le Centre Pompidou-Metz.

Le musée propose 4 expositions permanentes et 4 à 5 expositions temporaires par an à raison d'une nouvelle exposition temporaire ouverte par trimestre. Ses collections comptent plus de 2 millions d'objets et s'enrichissent régulièrement du fruit de donations prestigieuses. Il développe une activité intense et régulière d'actions culturelles dans l'objectif de le rendre accessible à tous les publics et contribue, par ailleurs, à divers programmes de recherche en France et dans le monde.

En 2019, les visiteurs du musée sont à 40 % originaires de la Métropole tandis que les visiteurs internationaux représentent 20 % du total des visiteurs.

Le Musée des Confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux "musées de France" par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait aux conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

Dans le cadre de la diversification de ses recettes, le Musée a développé une politique de mécénat qui a notamment abouti à la création d'un Fonds de dotation en décembre 2019. Ce fonds de dotation est aujourd'hui composé de quatre membres fondateurs (In Extenso, Institut BioMérieux, société Boehringer Ingelheim, CNR). Présidé par Antoine DE RIEDMATTEN, Président d'In Extenso, le fonds a comme objectif de consolider un réseau de grands mécènes qui soutient dans la durée le financement des missions d'intérêts général notamment en matière de conservation, de développement des collections, de recherche et de diffusion culturelle ainsi que les grands projets du musée.

II- Modalités de représentation :

Conformément à l'article 7 des statuts de l'EPCC Musée des Confluences, le Conseil d'administration du musée comprend au total 24 membres répartis de la manière suivante :

- 12 représentants élus de la Métropole,
- 2 représentants de l'ENS,
- 1 représentant élu de la Ville de Lyon,
- le Maire de Lyon ou son représentant,
- 2 représentants élus du personnel,
- 6 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement public dont le représentant de l'Université de Lyon désigné par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE).

Par délibération n° 2020-22 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation de madame Nathalie PERRIN-GILBERT pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration du Musée des Confluences.

Concernant les personnalités qualifiées, l'article 7 des statuts du musée précise que les 3 personnes publiques membres de l'établissement (Métropole, Ville de Lyon et ENS) doivent désigner conjointement 5 personnalités qualifiées dont deux représentants de musées pour siéger au sein du Conseil d'administration du Musée des Confluences pour une durée de trois ans renouvelable.

Madame Camille PISANI n'est plus en mesure de siéger au sein du Conseil d'administration du Musée des Confluences suite à sa démission.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner une nouvelle personnalité qualifiée.

Vu la délibération n° 2020-22 du 30 juillet 2020 du Conseil municipal ;

Vu les statuts de l'EPCC Musée des Confluences ;

Où l'avis de la commission Ad Hoc;

DELIBERE

- 1- Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN est désigné en tant que personnalité qualifiée pour siéger au sein du Conseil d'administration du Musée des Confluences pour une durée de trois ans renouvelable.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET